

APPROCHE GLOBALE SUIVIE PAR L'OIM EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS



Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

POURQUOI L'OIM PARTICIPE-T-ELLE A LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS?

Le trafic illicite de migrants à grande échelle et par-delà des frontières internationales est devenu une menace mondiale pour la gouvernance des migrations. De nombreux migrants ont recours aux services de passeurs lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de voyager de façon régulière. Par conséquent, les passeurs de migrants sont aujourd'hui indissociables de la migration irrégulière, ce qui permet aux réseaux criminels de réaliser d'importants bénéfices. Dans bien des cas, après avoir été payés, les passeurs ne se soucient guère du bien-être des migrants, qui sont ainsi particulièrement vulnérables aux abus et à l'exploitation. Trop souvent, ceux-ci paient de leur vie : dans des conteneurs, où ils meurent asphyxiés, dans le désert ou en mer.

En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé des migrations, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) défend et soutient activement une approche globale en matière de politiques migratoires, qui prend acte du fait que la migration est une tendance de fond de ce siècle. De ce point de vue, celle-ci est non seulement inévitable, mais aussi nécessaire et souhaitable, dès lors qu'elle est bien gérée grâce à des politiques raisonnables, humaines et responsables. L'OIM collabore de longue date avec les Etats et ses partenaires pour lutter contre le trafic illicite de migrants, et fait en sorte que ses activités s'accordent avec d'autres initiatives nationales, régionales et internationales, qu'elles les mettent à profit et s'inscrivent directement dans leur prolongement. Grâce à son vaste mandat en matière de gestion des migrations, y compris la migration assistée, la migration régulée et la lutte contre la migration forcée, l'OIM est particulièrement bien placée pour proposer une approche globale de la lutte contre le trafic illicite de migrants.

ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS MENEES PAR L'OIM

L'approche globale suivie par l'OIM en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants est fondée sur la fourniture d'une assistance directe aux migrants et sur le renforcement des capacités au sein des Etats. Elle tient compte des multiples aspects de ce phénomène, en articulant l'action de l'OIM autour des quatre piliers suivants :

1

OFFRIR PROTECTION ET ASSISTANCE AUX MIGRANTS INTRODUIITS CLANDESTINEMENT

2

SATTAQUER AUX CAUSES DU TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS

3

AMELIORER LES CAPACITES PERMETTANT AUX ETATS DE FAIRE ECHEC AUX ACTIVITES DES PASSEURS DE MIGRANTS

4

PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET LA COLLECTE DE DONNEES SUR LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS

TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS DEFINITION

« Le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un Etat Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État. »

Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée



La protection des droits de l'homme des migrants est le principe fondamental qui oriente l'intervention de l'OIM dans le cadre des efforts de lutte contre le trafic illicite de migrants. Etant donné que certains d'entre eux s'adressent à des passeurs pour fuir des conflits et des catastrophes naturelles, il est impératif de garantir un accès effectif à l'asile et à la protection, tout en luttant contre le trafic illicite de migrants.

- L'OIM aide les Etats à fournir des **services d'accueil, d'enregistrement et de gestion de l'identité respectueux de la dignité humaine et bien organisés**.
- L'OIM promeut activement des **alternatives à la détention** et facilite la mise au point de telles solutions. Elle contribue à l'amélioration des installations de détention et des services requis pour garantir des conditions humaines de détention des immigrants, conformément au droit international et aux pratiques exemplaires.
- L'OIM veille à ce que le retour volontaire et la réintégration des migrants soient organisés de façon ordonnée, humaine et économique, par l'intermédiaire de ses programmes de **retour volontaire assisté et d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)**.
- L'OIM coopère avec les Etats aux **processus de gestion humanitaire des frontières**, afin d'améliorer la préparation et les réponses en vue de protéger ceux qui franchissent des frontières dans des situations d'urgence et de garantir la sécurité des frontières.

Le plus souvent, la décision d'émigrer n'est pas motivée par un facteur unique, mais plutôt par un faisceau de facteurs d'ordre social, économique, environnemental et politique, et par des considérations de sécurité. Les politiques de gestion des migrations doivent avoir pour objectif l'ouverture de voies de migration régulières, la stabilisation communautaire, des programmes de développement, la prévention des conflits, la transition, le redressement, le renforcement de la résilience et la prévention des risques de catastrophe. Dans tous ces domaines, l'OIM apporte son concours aux Etats Membres.

- L'OIM aide les Etats à **faciliter la mise en place de dispositifs de migration et de voyage réguliers**. Les voies régulières comportent les éléments suivants : possibilités de regroupement familial et de migration de main-d'œuvre ; accès à l'asile ou à la protection internationale par l'intermédiaire de programmes de réinstallation ; programmes d'admission humanitaire à l'intention des réfugiés et d'autres voies alternatives ; bourses d'études attribuées à l'échelle locale ou par des universités.
- L'OIM collabore avec les Etats à la gestion des voies de migration régulières grâce à des dispositifs de **visa et d'entrée bien administrés**.
- L'OIM aide les Etats à organiser des **campagnes ciblées d'éducation et d'information du public**, afin de décourager le recours aux services de passeurs.

Pour qu'une approche en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants puisse effectivement protéger ces derniers, il est essentiel d'intervenir directement dans les opérations de trafic de migrants pour les démanteler, ce qui exige de coordonner la législation, les mesures de contrôle aux frontières et les activités de maintien de l'ordre.

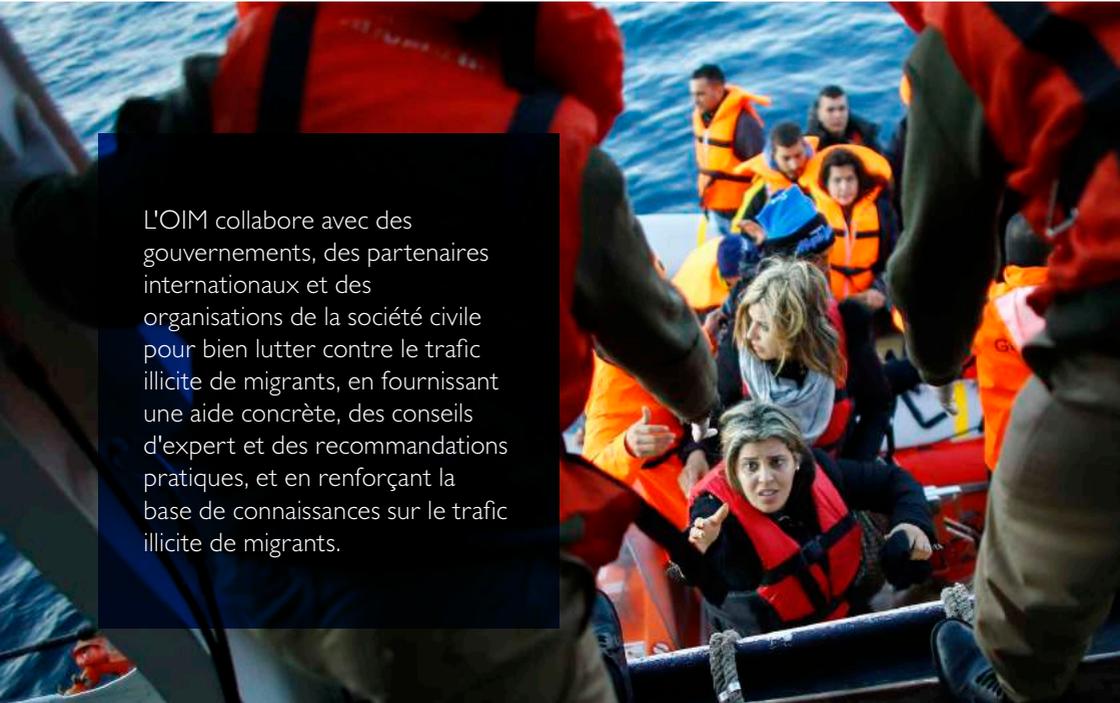
- L'OIM appuie les efforts déployés par les Etats pour **renforcer ou élaborer des procédures et processus** permettant aux autorités chargées de l'application des lois et aux autorités de justice pénale de mieux cibler les passeurs et de se doter des compétences et des procédures requises pour engager les poursuites voulues.
- L'OIM aide les Etats à faire en sorte que le pouvoir judiciaire bénéficie de la **législation** nationale requise et soit partie à tous les instruments internationaux pertinents, pour pouvoir criminaliser les passeurs et les poursuivre en justice.
- L'OIM contribue au **renforcement des capacités et des structures organisationnelles** requises pour prévenir et interdire le trafic illicite de migrants, aux fins d'une utilisation correcte d'une approche de la migration fondée sur le renseignement.
- L'OIM aide les gouvernements à mettre en place des **systèmes efficaces d'information sur la gestion des frontières**, qui constituent de précieux outils pour lutter contre le trafic illicite de migrants grâce à la collecte de renseignements et à l'établissement des profils de risque des auteurs et des victimes du trafic illicite.

4

PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET LA COLLECTE DE DONNEES SUR LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS

Pour que les ripostes au trafic illícite de migrants soit plus efficaces et plus durables, il est important de réaliser des recherches ciblées et d'en communiquer les résultats. Pour formuler des politiques nationales, régionales et mondiales mieux à même de faire face aux flux migratoires irréguliers favorisés par le trafic illícite de migrants, il est fondamental de disposer de données et de recherches appropriées. Ces recherches devront porter sur le mode de fonctionnement, les itinéraires et les modèles économiques des réseaux de trafic, sur les liens avec la traite des personnes et d'autres crimes, sur les transferts financiers et sur les facteurs qui déterminent cette industrie, y compris ses causes profondes.

- L'OIM mène des activités de recherche, recueille des données et partage des informations sur la migration irrégulière et les pratiques de trafic illícite de migrants, afin d'aider les Etats à élaborer des politiques fondées sur des faits. Ces recherches et ces données viennent compléter les informations et les renseignements existants sur le trafic illícite de migrants dont disposent les gouvernements. En outre, les recherches menées par l'OIM contribuent à sensibiliser le public aux conséquences de ce phénomène.



L'OIM collabore avec des gouvernements, des partenaires internationaux et des organisations de la société civile pour bien lutter contre le trafic illícite de migrants, en fournissant une aide concrète, des conseils d'expert et des recommandations pratiques, et en renforçant la base de connaissances sur le trafic illícite de migrants.



ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

DEPARTEMENT DE LA GESTION DES MIGRATIONS (DMM)

17, ROUTE DES MORILLONS, C.P. 17, 1211 GENEVE 19, SUISSE

TEL. : +41 22 717 9111 | TELECOPIE : +41 22 798 6150 | COURRIEL : HQ@IOM.INT

WWW.IOM.INT